

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.R IMMOBILIER

Société à Responsabilité limitée au capital de 8.000 €
Siège social : 6, rue Juliette Dodu 75010 PARIS
R.C.S. PARIS 404.160.277 (96.B.3752)
SIRET : 404.160.277.00012

---oo0oo---

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 SEPTEMBRE 2026

et le mercredi 16 septembre à 16 heures,

Les associés de la Société à Responsabilité limitée dénommée « A.R. IMMOBILIER », au capital de 8.000 €, divisé en 500 parts sociales de SEIZE EUROS (16 €) chacune de valeur nominale, appartenant à trois personnes physiques et une indivision successorale et dont le siège est à

Se sont réunis, à en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du gérant, faite conformément à la loi, aux règlements et aux statuts

Monsieur Claude BOUYGUES préside la réunion en sa qualité de gérant associé.

Sont présents et/ou représentés :

. Indivision BOUYGUES né Andrée DESLOGIS, représentée par Monsieur BOUYGUES Claude, titulaire de	ci	25 parts
. Monsieur BOUYGUES Claude, titulaire de	ci	25 parts
. Madame BOUYGUES Astrid épouse BLANC, titulaire de	ci	225 parts
. Monsieur BOUYGUES Renaud, titulaire de	ci	225 parts
Total des parts représentées : CINQ CENTS PARTS SOCIALES, ci		500 parts

Toutes les parts composant le capital de la Société étant ainsi représentées, Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité de plus de 50 % des parts.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2026 ;
- Le rapport de gestion sur l'activité, la situation et les comptes au 31 mars 2026 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la S.A.R.L. au 31 mars 2026.

Il indique à ses associés que ces documents -à l'exception de l'inventaire- leur ont été adressés plus de quinze jours avant la présente Assemblée, et que ces mêmes documents -accompagnés cette fois de l'inventaire- ont été tenus à leur disposition au siège social, dans le même délai.

Monsieur le Président confirme ensuite l'ordre du jour, tel que prévu à l'occasion de la convocation :

- Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'activité, la situation et les comptes de l'exercice social couru du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 ;
- Examen et approbation des comptes au 31 mars 2026 ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Examen et approbation de ces conventions ;
- Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 mars 2026 ;

- Distribution d'un dividende de 400.000 € à prélever sur le compte « Report à nouveau » ;
- Quitus à la gérance ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

.....

Au 31 mars 2026, la situation nette de la Société est de nouveau positive.

Il est enfin discuté de la reprise d'une distribution de dividende.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate la reconstitution des capitaux propres de la SARL de nouveau positifs et mandate le gérant de la Société ou son propre mandataire pour procéder à la mise à jour du Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que du Registre national des Entreprises et autres organismes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

.....

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la gérance de la Société et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités requises par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur Claude BOUYGUES, Président de séance et gérant unique de la Société, une feuille de présence ayant été signée par tous les associés présents à leur entrée en séance.

Monsieur BOUYGUES Claude

